Appel pour la régularisation de nos femmes de ménage, gardes d'enfants, gouvernantes pour nos parents âgés, etc.

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **L'Émilie : magazine socio-culturelles**

Band (Jahr): **[95] (2007)**

Heft 1513

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-283162

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

APPEL POUR LA REGULARISATION DE NOS FEMMES DE MENAGE, GARDES D'ENFANTS, GOUVERNANTES POUR NOS PARENTS AGES, etc.

Nous soussignées appelons les autorités compétentes à tout mettre en œuvre pour permettre aux femmes migrantes qui travaillent dans nos ménages privés de régulariser leur situation de séjour en Suisse.

En effet:

• Le partage des tâches domestiques (ménage, prise en charge des enfants, des personnes âgées et/ou malades, etc) entre hommes et femmes est très loin d'être équitable, et en tant que femmes nous continuons à effectuer une double journée de travail lorsque nous avons une activité professionnelle. De plus, le nombre de familles monoparentales augmente, et ce sont le plus souvent des femmes qui élèvent seules leurs enfants.

• Les infrastructures sociales pour la prise en charge de la petite enfance ou, à l'autre extrémité de la vie, des personnes très âgées, sont notoirement insuffisantes pour répondre aux besoins. De plus, la politique budgétaire d'austérité actuelle a pour effet de réduire encore les prestations sociales et d'augmenter la charge de travail gratuit assumé par les femmes dans les ménages.

• Dans ces circonstances, le recours au travail de femmes migrantes, qui ont dû quitter leur pays d'origine pour chercher de meilleures conditions de vie chez nous, est souvent une nécessité . Sans le travail de ces femmes, nous ne pourrions tout simplement pas remplir l'ensemble des tâches que la société attend de nous, à la fois comme salariées, comme mères, comme filles en charge de nos parents âgés, comme ménagères, etc.

• Cette situation nous a permis de constater le sort profondément injuste que notre société réserve aux femmes migrantes qui travaillent dans le secteur domestique : tout en exerçant une activité socialement, économiquement et humainement indispensable, elles sont privées de tout droit, puisque la loi suisse sur les étrangers leur dénie toute possibilité d'obtenir un permis de séjour et les confine ainsi dans un statut précaire et «illégal», ce qui les expose de surcroît à tous les abus possibles.

• Nous savons que le Conseil d'Etat genevois avait, au début 2005, demandé aux autorités fédérales la régularisation collective de plus de 5000 travailleuses de l'économie domestique. A ce jour, aucune suite positive n'a toutefois été donnée à cette démarche. C'est pourquoi nous avons décidé, en tant que femmes qui avons recours au travail de femmes migrantes dans nos foyers, de sortir du silence et de revendiquer publiquement qu'une solution politique soit enfin trouvée pour permettre la régularisation de ces travailleuses afin de leur permettre de jouir des droits élémentaires et de vivre dignement dans notre pays.

Nom et prénom Profession ou fonction Ville/Canton

Genève, juin 2007

Collectif 14 juin, groupe de travail « **Solidarité avec les femmes sans statut légal** »
c/o USCG 6, Terreaux-du-Temple, 1201 Genève

JAB
1227 Carouge

8, rue du Prince
1204 Genève
tél+fax. 022 310 62 61
www.lemilie.org

l'émili

000116

BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE ET UNIVERSITAIRE
Dépôt légal - Pde des Bastions

1211 GENEVE 4

En cas de changement d'adresse,
svp veuillez communiquer vos nouvelles coordonnées